

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022- 10/7/32 DOSSIER N°5435	CONTRATS BOOST'TER
--	---------------------------

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

OBJET : Contrats Boost'Ter



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délib du CD du 2/02/2021 portant délégation de compétence à la CP,
VU la délib n° CD2018-02/5/33 du 9/02/2018 approuvant l'ens des propo budgétaires de la fonction 9 et notamment l'Autorisation de Prog de 3 000 000 € pour 2018 à 2020 afin d'accompagner la mise en œuvre des contrats de territoires à venir,
VU la délib n°CD2019-02/5/31 du CD du 8/02/2019 ;
VU la délib n°CD2019-05/5/19 du CD du 24/05/2019
VU la délib n°CD2019-09/3/22 du CD du 27/09/2019
VU la délib n°CD2020-06/3/23 du CD du 26/06/2020
VU le contrat Boost'ter 2020-2023 signé le 28/08/2020 entre le CDI et la CCBGB,
VU le contrat Boost'Ter 2019-2023 signée le 18/12/2019 entre le CDI et la Com d'Agglo GG,
VU la dde présentée par M le Pr de la CCBGB le 5 septembre 2022,
VU la dde présentée par M le Pr de la Com d'Agglo GG le 8 juillet 2022,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-10/7/32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre du contrat Boost'ter 2019-2023, les subventions suivantes :
- 10 021,76 € à l'association Savennes Jump Endurance, pour le développement d'activités équestres de plein air, représentant 19,20 % d'une dépense éligible de 52 196,40 € H.T ;
- 17 500,00 € à la Communauté de Communes de Bénévent – Grand Bourg, pour le financement du poste d'agent de développement chargé du suivi du contrat Boost'ter sur l'année 2022, dans le cadre du soutien à l'ingénierie territoriale ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.
- dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental aux chapitres 9191/Art.204 211 et 939.1/Art. 657 349

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : Mmes Armelle MARTIN, Mary-Line COINDAT (ayant donné pouvoir à M. Bodeau), MM Philippe BAYOL, Eric BODEAU, élus à la Communauté d'Agglomération, n'ont pas pris part au vote
Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour la Communauté de Communes Bénévent Grand-Bourg : M. Bertrand LABAR, élu à la Communauté de Communes, n'a pas pris part au vote
Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET